

DELIBERATION N° 13 /CCAS/24

Autorisant le Président à signer une convention d'objectif et de moyens relative au transport des enfants domiciliés à l'île Ouen

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 18 JUIN 2024,

Vu la délibération N° 19/14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont-Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N° 78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont-Dore ;

Vu le projet de convention d'objectif et de moyens relative au transport des enfants domiciliés à l'île Ouen, entre la Province Sud représentée par sa présidente et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mont-Dore ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le président est habilité à signer la convention susvisée définissant les modalités de financement relatives au transport des enfants de l'île Ouen pour l'année scolaire 2024.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr <<http://www.telerecours.fr>>.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE



18 JUIN 2024

Le secrétaire de séance
La directrice du CCAS



Dominique BEGAUD

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour le Président absent,
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT

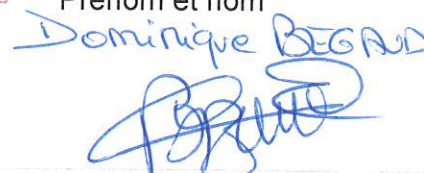
Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Province Sud
Trésorerie de la province Sud
CCAS (registre et publication)

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIN 2024

CONTRÔLE DE LEGALITÉ

Pour Ampliation
La directrice du CCAS
Prénom et nom


Dominique BEGAUD

Le Président certifie que le présent acte
ayant été transmis le 19 JUIN 2024
Au Commissaire Délégué
Et notifié le 20 JUIN 2024
Et/ou publié le 21 JUIN 2024
Est exécutoire de plein droit